

## Le CHU de Nancy a signé son contrat performance

**Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nancy (10 000 salariés - 633 millions d'€ de budget de fonctionnement), l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Lorraine et l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) des établissements de santé et médico-sociaux signent un contrat performance.**

En présence de **M. André Rossinot**, Maire de Nancy et Président du Conseil de Surveillance du CHU de Nancy, **Dr Jean-Yves Grall**, Directeur général de l'ARS Lorraine, **M. Christian Anastasy**, Directeur général de l'ANAP, **M. Philippe Vigouroux**, Président du directoire et Directeur général du CHU de Nancy.

### Le contrat performance du CHU de Nancy

Le contrat performance traduit l'engagement du CHU de Nancy, de l'ARS Lorraine et de l'ANAP dans une démarche d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service public dans les hôpitaux du CHU de Nancy. Il engage la responsabilité respective du CHU, de l'ARS et de l'ANAP pendant trois ans sur des objectifs de modernisation comme la stratégie médicale de l'hôpital, l'amélioration de son organisation et la gestion des ressources humaines et financières. Il concrétise également les orientations de la Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires « HPST » et plaçant la performance comme moteur des politiques publiques pour répondre aux défis du système de santé.

L'ANAP, en collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé Lorraine apporte son aide au CHU à faire un diagnostic sur son positionnement pour améliorer sa performance en matière d'activité, d'attractivité, d'organisation, de management des ressources humaines, de systèmes d'information et de politique immobilière. Il s'intègre dans le cadre plus général du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) signé entre l'ARS Lorraine et le CHU de Nancy le 29 septembre 2010.

### S'appuyant sur 3 objectifs :

1. améliorer la qualité de la prise en charge et du service rendu aux usagers
2. améliorer les conditions de travail et de l'attractivité pour les professionnels
3. améliorer la performance opérationnelle et financière

### 7 axes de travail sont priorisés dans ce contrat performance :

1. repositionner le CHU sur son territoire de santé, développer son activité et son attractivité professionnelle et d'enseignement
2. optimiser sa stratégie immobilière
3. améliorer sa chaîne de facturation et de recouvrement
4. améliorer ses organisations internes : blocs opératoires, urgences, laboratoires, transport, brancardage, gestion des lits
5. optimiser sa gestion des ressources humaines
6. améliorer son système d'information
7. piloter le Contrat de Retour à l'Equilibre Financier (CREF)

A ce jour, 5 établissements ont signé un contrat performance, une trentaine est engagée dans la démarche et d'autres établissements seront intégrés courant 2011.